Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1973)

**Heft:** 220

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Tout va bien

Dans le dernier numéro de *La Brèche* (8 mars), je lis une très intéressante interview d'une vendeuse de grand magasin, dont je tire, entre autres, ceci :

« Question : Tu travailles combien d'heures par semaine ?

Réponse: 45 h. 35 par semaine officiellement, mais en réalité on fait plus. Les pauses sont supprimées le samedi; on nous oblige à être là 10 minutes à l'avance, mais elles ne sont pas payées, ni les minutes supplémentaires en fin de journée pour ranger, etc... »

#### Plus loin:

« En plus d'un horaire lourd, il y a toute la fatigue du fait qu'on doit continuellement rester debout. On n'a pas le droit de s'asseoir, ni de s'appuyer contre le rayon. Des fois, on est obligé de porter des cartons lourds, etc... Il y a une surveillance constante, d'abord par le chef de rayon, ensuite par le chef d'étage. A la sortie, on est presque fouillées! Les pauses de quinze minutes sont tout à fait insuffisantes, car le temps qu'on arrive à la cafétéria, il ne reste plus que cinq minutes pour boire son café. »

#### Et encore:

« L'absence d'un contrat collectif et d'un syndicat combatif aggrave la situation, car on est isolées devant le patron... »

## Et encore:

« Question : Combien gagnes-tu?

Réponse: 1060 francs. Les salaires sont très bas et il n'y a aucune uniformité (...) Les grands magasins voudraient introduire les salaires à la prime, et là où ça existe actuellement, c'est la catastrophe. Je connais une vendeuse qui gagne 200 francs de moins qu'avec l'ancien système... »

J'étais en train de lire avec mes élèves Au Bonheur des Dames, de Zola, roman de 1882 qui décrit un grand magasin des années 60. Et certes, depuis un siècle, la situation a bien changé: les vendeurs et vendeuses ne travaillent « plus que » 46 heures, contre 78 heures à l'époque; ils gagnent plus décemment leur vie; ils ont droit à des vacances payées.

#### Mais!

A l'époque comme aujourd'hui, pas de contrat collectif : l'employé livré sans défense au patron et à la clientèle : « C'était le coup de terreur des congés, les renvois en masse » (ch. VI) ; « l'employé avait toujours tort, devait disparaître ainsi qu'un instrument défectueux, nuisant au bon mécanisme de la vente ; et les camarades baissaient la tête, ne tentaient même pas de le défendre. Dans la panique qui soufflait, chacun tremblait pour soi. » (ch. VI). Aujourd'hui comme à l'époque, défense de s'asseoir : « Vous étiez assis, monsieur, passez à la caisse! ». Les heures passées debout, dans la crainte du chef de rayon, du surveillant : « Toujours debout, piétinant du matin au soir, grondée si on la voyait s'appuyer

une minute contre la boiserie, elle avait les pieds enflés... » (ch. V). L'anonymat : « Tous n'étaient plus que des rouages, se trouvaient emportés par le branle de la machine, abdiquant leur personnalité, additionnant simplement leurs forces » (ch. V). Les salaires à la prime, qui transforment les vendeurs en rivaux dans une impitoyable « lutte pour la vie ». Les travaux pénibles imposés aux nouveaux (une autre interview, publiée par La Brèche, celle d'un apprenti, caractéristique à cet égard): « Les paquets de vêtements lui cassaient les bras au point que, pendant les six premières semaines, elle criait la nuit en se retournant, courbaturée, les épaules meurtries » (ch. V). Qu'on relise Au Bonheur des Dames! Qu'on relise aussi ce témoignage de Simone Weil, La Condition ouvrière. On mesurera le petit chemin parcouru, et l'on verra mieux l'immense chemin qui reste à parcourir!

J.C.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

# Un impôt sur la publicité

« Werbung - Publicité 73 » (3) consacre sa page de titre et quelques pages à l'impôt sur la publicité : « Le gong annonce le prochain round ». Après avoir examiné le problème de l'assujettissement de la publicité à l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) ou à un impôt spécial, l'auteur, M. B. Überwasser, de la Société fiduciaire suisse, conclut : « Il ne faut pas compter sur un impôt spécial sur la publicité en raison de l'impossibilité technique et l'incertitude politique. Si la taxe sur la valeur ajoutée sur le modèle des Communautés européennes est adoptée, la publicité, en partie pas prise en considération par l'ICHA, sera assujettie comme les autres services pas encore soumis à l'ICHA. »

Dans le supplément « NZ Panorama » de l'édition sabbatique de la «National Zeitung» (Bâle), Alice

Schweizer publie un appel à l'émancipation des femmes en raison de la double charge de la femme dans son ménage et dans sa profession.

Le titre est difficilement traduisible, car ce que nous appelons travailleurs étrangers en français est appelé travailleur hôte en allemand (Gastarbeiter) et le titre « Gastarbeiterinnen der Männergesellschaft » signifierait en français « Travailleuses étrangères de la société masculine ». Les données recueillies par Alice Schwarz paraîtront bientôt en livre aux éditions Surkamp.

« AZ-Tribüne » (16/17.3) en est déjà au 17e article de son tour de Suisse de la gauche en Suisse. Le socialisme en terre vaudoise est présenté par M<sup>me</sup> Isabelle de Dardel.

Dans « Wir Brückenbauer » (11), journal de la Migros pour la Suisse alémanique (donc le frère de « Construire »), le même article de M. Pierre Arnold contre la grève des consommatrices romandes que dans l'édition romande. Y aurait-il un risque de contagion en Suisse alémanique? En tout cas, cette action n'est pas oubliée.